



Levée de séquestre et litige avec mon avocat

Par **Kentin45**, le **31/10/2024** à **10:58**

Bonjour,

Dans le cadre de la succession de mon père j'ai hérité de sa société dont le fond de commerce était destinée à être vendu au gérant en place.

Mon avocat est également l'avocat de l'acheteur.

La signature a été faite le 1/8

Dès le 27/7 j'ai envoyé un mail à mon avocat pour connaître la durée de séquestre envisagée et lui ai demandé si une version courte pouvait être envisagée puisque nous étions dans les clous.

Aucune réponse

Par 5 fois je lui ai écrit pour lui poser la même question afin de pouvoir anticiper la suite, je n'ai jamais eu de réponses.

Début août j'ai fait une offre d'achat au comptant sur une maison avec une clause stipulant une vente longue en janvier 2025.

Aujourd'hui c'est à dire fin octobre, il s'étonne que j'ai pu signer un compromis avec achat au comptant pour une vente définitive en janvier 2025 et me réclame le compromis!

Je lui ai demandé de m'expliquer techniquement ce qui retient la levée de séquestre, pas de réponse, il se contente de copier coller des textes qui disent 5 mois et demi et moi de lui répondre avec des textes qui disent que les séquestres peuvent se lever avant et que nous remplissons les conditions.

Du coup je me retrouve dans une situation assez délicate pour mon achat qui ne comporte pas de clause suspensive d'obtention de crédits et surtout je ne vois pas pourquoi je devrais lui faire parvenir mon compromis!

Je lui ai démontré par mail que par 5 fois je lui avais demandé la durée de séquestre envisagée et qu'il n'a jamais pris la peine de répondre.

Du coup je me sens un peu sous sa coupe et à jouer un achat immobilier à son bon vouloir.

Que pouvez vous me conseiller?

Merci

Par **youris**, le **31/10/2024** à **12:17**

bonjour,

vous pouvez saisir le bâtonnier dont dépend votre avocat.

dans votre situation, un mail ne sert à rien, faites à votre avocat, un courrier recommandé avec A.R.

salutations